

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 11	
Votants : 12	
Pouvoirs : 1	
Pour 12	
Contre /	
Abstention /	
Date de convocation : 30/05/2023	
Date d'affichage : 12/06/2023	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois,
Le six juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoit RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN),
Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2023/06/036 : Tarifs de l'eau et de l'assainissement – 2023/2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de l'eau et de l'assainissement appliqués de juillet 2022 à juin 2023 et qui s'établissent comme suit :

Tarifs de l'eau :

- Parties fixes forfaitaires : 60 € HT
- Parties proportionnelles : 1,30 € HT/m³

Tarifs de l'assainissement :

- Parties fixes forfaitaires : 60 € HT
- Parties proportionnelles : 1,30 € HT/m³

Il est proposé au conseil municipal de ne pas modifier les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la période de juillet 2023 à juin 2024 et qui s'établissent comme suit :

Tarifs de l'eau :

- Parties fixes forfaitaires : 60 € HT
- Parties proportionnelles : 1,30 € HT/m³

Tarifs de l'assainissement :

- Parties fixes forfaitaires : 60 € HT
- Parties proportionnelles : 1,30 € HT/m³

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle les taux des redevances fixés par l'Agence de l'eau comme suit :

- Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) – Taux : 0,0534 €/m³
- Redevance pour pollution domestique (Agence de l'eau) – Taux : 0,28 €/m³
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau) – Taux : 0,16 €/m³

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **VALIDE** les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2023/2024 comme suit :

Tarifs de l'eau :

- Parties fixes forfaitaires : 60 € HT
- Parties proportionnelles : 1,30 € HT/m³

Tarifs de l'assainissement :

- Parties fixes forfaitaires : 60 € HT
- Parties proportionnelles : 1,30 € HT/m³

- **RAPPELLE** les taux des redevances fixés par l'Agence de l'eau comme suit :

- Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) – Taux : 0,0534 €/m³
- Redevance pour pollution domestique (Agence de l'eau) – Taux : 0,28 €/m³
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau) – Taux 0,16 €/m³

AINSI FAIT ET DELIBERE AU JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Pour Copie Conforme :

Le maire,

Guillaume VILLIBORD